

VILLE  
DE

**THUIN**



Photo Verpoest - Thuin

**MARCHE  
MILITAIRE  
SAINT  
ROCH**



**Dimanche 18**

**et**

**Lundi 19**

**mai 1969**

organisée par  
l'Administration  
Communale  
de  
Thuin

avec le concours du  
Comité Saint-Roch  
et des  
Sociétés  
Folkloriques  
Thudiniennes

# ORDRE DE MARCHÉ

---

## DIMANCHE 18 MAI 1969

A 10 h., place de la Ville-Basse, réception des sociétés étrangères.

A 13 h., au Chant des Oiseaux, réunion des sociétés participantes pour la formation du cortège qui se mettra en marche à 13 h. 30 précises.

### ITINÉRAIRE

Chant des Oiseaux, rue du Stroupé, avenue Buisseret, Drève des Alliés, rue de Charleroi, Grand-Rue, place Abert 1er.

Rue Léopold II, rue du Moustier, église de la Ville-Basse, rue Saint-Nicaise, Rue du Pont, Gare du Nord, route d'Anderlues, rue du Cromboully, place des Waibes (arrêt de 45 minutes).

Rue du Cromboully, route d'Anderlues, Gare du Nord, rue Longue, rue du Rivage, rue Saint-Roch, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue de la Piraille, chemin Marianne, route du Fosteau, place de la Maladrerie, place de Maroëlles (arrêt 45 minutes).

Route de Sartiau, route de Lobbes, Gare Thuin-Ouest, route Fosteau, Chapelle Saint-Roch, route du Fosteau, chemin Marianne, avenue de Ragnies, Moustier, rue t'Serstevens. - Dislocation.

La remise des primes aux sociétés étrangères aura lieu à l'issue du cortège.

## LUNDI 19 MAI, A 10 HEURES

### GRAND-MESSE MILITAIRE EN MUSIQUE

#### A L'ISSUE DE LA MESSE :

Formation du cortège qui se rendra à la Chapelle Saint-Roch, rue Piraille, Moustier, rue Léopold II, rue des Nobles, rue Saint-Jacques, Grand-Route, rue de Charleroi, rue de l'Hôpital, rue Parfait Namur, Grand-Route, place Albert 1er.

A 13 h. 15, place Albert 1er, l'Administration Communale procédera à la REMISE DES DECORATIONS aux Marcheurs ayant 25 ou 30 ans de participation à la Marche Saint-Roch.

N.B. — Il sera tenu note, pour la répartition des primes, de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

# Ordre du Cortège :

1. Gendarmerie à Cheval.
2. Second Régiment des Grenadiers à pied de la  
Garde Impériale, Thuin.
3. Seconde Compagnie des Zouaves Thuin.
4. Harmonie Royale Thudinienne Thuin.
5. Les Artilleurs Impériaux Jumet.
6. Compagnie Royale des Pompiers de la Ville-  
Haute Thuin.
7. Compagnie Royale des Pompiers des Waibes  
Thuin.
8. La Garde Royale Anglaise Jumet.
9. Les Mousquetaires du Roy Thuin.
10. Les Enfants de Sainte-Barbe Ragnies.
11. 1er Régiment des Grenadiers à Pied de la Vieille  
Garde Impériale Jumet.
12. La 2e Compagnie des Zouaves Walcourt.
13. Société Royale des Chasseurs-Pompiers de la  
Ville-Basse Thuin.
14. Les Zouaves Pontificaux Thuin.
15. **Saint Roch.**

**L'itinéraire devra être respecté scrupuleusement  
par toutes les compagnies.**

# Comité d'Honneur

**PRESIDENT :**

Monsieur Albert Bastin

**VICE-PRESIDENTS :**

Marc Dagnelies, Charles Gendebien, Marcel Gérard

**MEMBRES D'HONNEUR :**

Comte de Robaux de Beurieux, René du Rot Hazard, Jean Leclercq, Pierre Maillard

# Comité Organisateur

**PRESIDENT :**

Georges Cuisenaire

**VICE-PRESIDENTS :**

Georges Corbugy, Pierre Hennuy

**LE SECRETAIRE :**

Franz Piraux

**LE TRESORIER :**

Victor Bohain

**LES COMMISSAIRES :**

Jean Beck, René Blampain, Albert Bohain, Albert Ceulemans, André Corbugy, Marcel Deflandre, Franz Delforge, Georges Demanet, Roger Joye, Jean-Marie Lannoy, Pierre Liégeois, René Mouthuy, Bernard Navez, André Nicodème, Jean-Jacques Tirou, Charles Wautié

**DELEGUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE :**

Monsieur Marc Dagnelies, conseiller communal